

Marie Daunay

C'est à l'âge de 17 ans que, révoltée par le fléau des disparitions forcées, Marie Daunay décide de partir au Liban où elle cofondera, en 1996, le mouvement Solida (Soutien aux Libanais détenus arbitrairement) puis, en 2006, le Centre libanais des droits humains, dont elle est à ce jour directrice.

De la France au Liban : découverte des disparitions forcées et création du mouvement Solida

Mon engagement en faveur des droits de l'homme est né au groupe « ACAT jeunes » du Havre au début des années 1990. J'avais déjà une sensibilité pour les droits de l'homme : adolescente, je ne voulais jamais rester les bras croisés face aux injustices. Le groupe « ACAT jeunes » était un groupe dynamique, très mobilisé en faveur de plusieurs prisonniers politiques. J'y trouvais ma place, ma façon de « bouger pour un monde plus juste ».

C'est dans ce groupe que j'ai rencontré un Libanais qui étudiait en France, Wadih. Son cousin était récemment porté disparu au Liban, et puis quelques voisins aussi... J'ai ainsi découvert la pratique ignoble des disparitions forcées, un crime à la croisée des chemins entre plusieurs violations très graves des droits humains. Cette rencontre m'a conduite jusqu'au Liban à l'âge de 17 ans. Là-bas, j'ai rencontré les familles des disparus. La guerre 1975-1990 n'était pas terminée depuis longtemps. Les familles cherchaient activement leurs proches en espérant les retrouver dans une prison en Israël ou en Syrie. Certains revenaient, parfois, laissant un peu d'espoir aux familles qui attendaient encore.

Des défenseurs des droits de l'homme s'activaient aussi au Liban. Parfois, ils étaient eux mêmes des proches de victimes, d'autres le faisaient par conviction. Tous étaient sous la pression des autorités.



© STR New / Reuters

red and all the individuals
committee of the Relatives
in Detention and

ما حظيت به أمم
أفراداً وجمعيات
معتقلين اللب

« Ce sont les petits ruisseaux qui forment les grandes rivières »

Nous avons pris plein de notes, collecté des tas d'informations et, de retour en France, nous avons cherché activement quels mécanismes et organisations pouvaient être activés sur le plan international pour soutenir les familles de disparus et les associations qui les aidaient.

L'ACAT, la FIDH, Amnesty International, le groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées... Nous sommes entrés en contact avec tous les responsables de ces organisations. Ils se montraient très réceptifs et prêts à s'engager pour cette cause.

La question des disparitions forcées est intimement liée à la problématique de la détention arbitraire, de la torture, des procès iniques, de la peine de mort, des conditions de détention inhumaines. Alors, à force de rencontres avec la diaspora libanaise en France et de voyages au Liban, nous avons fini par collecter aussi beaucoup d'informations sur les détenus au Liban. De là est née l'idée de créer une association travaillant uniquement sur la détention arbitraire, les disparitions forcées et l'impunité. Le mouvement franco-libanais Solida était né – en 1996. Dans le cadre de cette association, nous avons beaucoup travaillé sur ces sujets, organisé des manifestations, publié des dizaines de communiqués de presse, écrit des rapports, présenté des demandes auprès des mécanismes des Nations unies, organisé des visites des familles de disparus en Europe...

Nous avons eu la chance d'être les témoins de plusieurs importantes vagues de libération d'anciens « disparus ». Dans certains cas, nous avons contribué à les faire sortir de l'anonymat et même à restaurer le droit de visite de la famille avant la libération après des années de disparition. C'était des moments forts.

De Solida au Centre libanais des droits humains (CLDH)

En 2006, dix années après la création de Solida, nous avons décidé de nous établir définitivement au Liban, profitant des retraits syriens et israéliens et de la relative démocratisation qui y naissait. C'est ainsi que le Centre libanais des droits humains (CLDH) est né. Nous surveillons

la situation des droits humains au Liban, luttons contre les disparitions forcées, l'impunité, la détention arbitraire, le racisme et œuvrons à la réhabilitation des victimes de torture [...] En 2013, le CLDH a reçu la « mention spéciale » du Prix des droits de l'homme de la République française pour son travail d'assistance aux détenus vulnérables dans les prisons libanaises. [...]

Malgré le travail de la société civile libanaise et des organisations internationales de défense des droits de l'homme, la détention arbitraire et la torture se poursuivent au Liban. La surpopulation carcérale atteint des niveaux records alors que près de 70 % des détenus pourraient être relâchés si le système judiciaire fonctionnait. 60 % des personnes arrêtées sont soumises à la torture afin de leur arracher des aveux. Les migrants et les réfugiés sont également soumis à des violations gravissimes de leurs droits (esclavage, détention administrative prolongée dans un centre souterrain, expulsion en violation de l'article 3 de la Convention contre la torture...).

Vos actions peuvent changer la donne

Les droits de l'homme ne peuvent être défendus que par une action conjointe sur le plan local et international. Au cours de toutes ces années, j'ai eu la chance de collaborer avec plusieurs groupes de l'ACAT. J'ai, en effet, été volontaire auprès de l'ACAT-France de 1995 à 2005, et j'ai organisé plusieurs actions suivies, avec des groupes, qui ont donné des résultats souvent très positifs. Le CLDH continue de travailler en partenariat avec l'ACAT sur plusieurs dossiers. Je crois que les membres de l'ACAT ne se rendent pas toujours compte de l'effet médiatique et sur les autorités de leurs actions. Savoir qu'une affaire est connue à l'étranger apporte un autre éclairage au Liban. J'appelle les membres de l'ACAT à continuer à répondre aux actions urgentes, aux appels du mois, à prendre part à des actions suivies. Cela peut changer la donne pour quelqu'un qui est détenu et, à plus long terme, cela contribue à changer la situation globale. Ce sont les petits ruisseaux qui forment les grandes rivières. ●

Je me sens toujours redevable à tous ces gens qui ont écrit et m'ont sauvé la vie. Depuis, j'en ai rencontré certains et je suis allée raconter mon histoire dans de nombreux pays du monde. Derrière les barreaux, la pire souffrance est la solitude. Il faut avoir été emprisonné pour comprendre ce que ces lettres de soutien peuvent représenter.

Antoinette Chahine

Libanaise condamnée à mort à 26 ans, libérée grâce à la pression internationale et notamment celle de l'ACAT.